



Ecole Saint-Joseph

Ruelle de la Queutrale - 5190 JEMEPPE S/S

Tel: 071.78.75.70 - 0475/53.44.82

direction@ecolesaintjosephjemeppe.be

secretariat@ecolesaintjosephjemeppe.be

Fiche médicale (confidentielle)

Nom

Prénom

Date de naissance

*Renseignements utiles : *Biffer la mention inutile*

- 1) Votre enfant est -il? asthmatique - diabétique - épileptique*
- 2) Votre enfant a-t-il déjà subi une intervention chirurgicale? oui - non*
Si oui, laquelle.....
- 3) Votre enfant suit-il un traitement ? oui - non*
Si oui,
lequel.....
- 4) Votre enfant a-t-il le mal du voyage? oui - non*
- 5) Votre enfant doit être en ordre de vaccination pour le tétanos :
Date du dernier rappel :
- 6) Autres renseignements que vous souhaiteriez nous communiquer :
.....
.....

- 7) Nous vous rappelons que nous ne pouvons pas donner de traitements médicamenteux à votre enfant. Seuls les parents, ou le médecin traitant sont habilités à le faire.
- 8) En cas d'urgence, je/nous soussigné(e)(s)..... (père - mère - tuteur - personne ayant la garde de l'enfant*) autorise/ons la personne responsable de l'établissement à transporter mon/notre enfant ou le faire transporter par le service des urgences du SAMU, à l'hôpital le plus proche du lieu de l'accident : OUI NON*
- 9) J'ai/Nous avons noté que la personne responsable de mon/notre enfant ou la Direction de l'école me/nous préviendra immédiatement aux numéros de téléphone repris sur la fiche de renseignements de mon/notre enfant : OUI NON*
- 10) J'/Nous autorise/ons le médecin désigné par l'hôpital à effectuer toute intervention jugée INDISPENSABLE et pour laquelle mon/notre consentement n'aurait pas pu encore être obtenu : OUI NON*
- 11) Si un cas de méningite se déclare en milieu scolaire, j'/nous autorise/ons le médecin scolaire à donner la dose unique de traitement antibiotique afin d'éviter l'apparition d'autres cas : OUI NON*

Fait à le

Signature(s) :



SeLiNa PSE - A.S.B.L.
Service de Promotion de la Santé à l'Ecole
Antenne de Tamines

Aux directions d'écoles

Concerne : proposition d'autorisation parentale pour mettre en place rapidement la procédure en cas de méningite

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Vous avez sans doute déjà entendu parler de cas de méningite dans les écoles.
En fonction du type de méningite, une antibioprofylaxie doit être organisée rapidement.

Pour être le plus efficace possible il serait préférable que nous ayons au préalable l'autorisation parentale pour donner l'antibiotique de prophylaxie.

Nous vous demandons donc d'ajouter à la fiche médicale adressée aux parents en début d'année scolaire, la phrase suivante : « Si un cas de méningite se déclare en milieu scolaire, j'autorise le médecin scolaire à donner la dose unique de traitement antibiotique afin d'éviter au maximum de risque d'apparition d'autres cas ».

OUI

NON

Nous vous remercions déjà pour votre collaboration.

Nous restons à votre disposition pour toute autre information et vous adressons, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.

Pour le PSE,

Dr Eric Gérard,
Médecin responsable

Dr Françoise Pineux
Médecin responsable